

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de MONNEVILLE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12

SEANCE du 04 juillet 2022

Date de convocation : 28 juin 2022
Date d'affichage : 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur William Blanchet, Maire.

Présents : William Blanchet, Francis Noël, Isabelle Bourginaud, Grégoire Manoukian, Maquignon Catherine, Cindy Dubost, Kaag Didier, Laurence Nourtier, Bertrand Dechaumont, Stéphanie Blanchet, Hee Michel, Corinne Vanhems.

Absents excusés: Patricia Le Goff, Franck Véron, Sandrine Zablot.

Secrétaire : Corinne Vanhems

S.P.A ESUILLET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention établie par la SPA Essuillet pour l'année 2022.

Le montant de la redevance demandée, option A, s'élève à 0.56 ct d'euro par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**,

- De confier à la SPA d'Essuillet, le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour l'année 2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11/07/2022
De la publication le 11/07/2022



Monneville, le 11/07/2022
pour extrait certifié conforme
le Maire,
William BLANCHET

